

CCAS - Centre Communal d'Actions Sociales

Notre commune s'engage à vos côtés et propose des dispositifs d'accompagnement, notamment via son Centre Communal d'Actions Sociales.

Le CCAS est un établissement public communal qui est assuré par un conseil d'administration présidé par la maire et composé, pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs compétences.

Chaque année, la commune verse une subvention indispensable à l'équilibre de son budget.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence en matière sociale s'exerce à tous les habitants en difficulté sur le territoire de la commune.

Chaque demande déposée en mairie est étudiée par le Conseil d'administration et une aide ponctuelle peut être attribuée ou refusée en fonction du dossier fourni ou motif exposé.

Où adresser sa demande :

A la Mairie de CRIQUETOT L'ESNEVAL

Place George Chédru

76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL